

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 772

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 58

À l'alinéa 10, après le mot :

« peuvent »,

insérer les mots :

« le mot : « sa » est remplacé par le mot : « leur » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.